Ambro'infos n°3

L'actualité d'Ambronay, de la plaine à la montagne, en passant par le village !

L'édito

Ce nouvel « Ambro'info » marque la fin du 1er trimestre 2024, au cours duquel de nombreux travaux ont été menés : chantiers planifiés (chemin piétonnier, skatepark), travaux d'entretiens essentiels sur les routes, fossés, réseaux, haies, patrimoine... de notre vaste commune, auxquels se sont ajoutées des interventions d'urgence pour pallier la vétusté de nos réseaux, impactant parfois notre quotidien sans que nous ayons notre mot à dire.
À ces chantiers visibles, s'ajoute un travail de fond entrepris dans le cadre du vaste projet de requalification du cœur de notre village, autour de la Grande Rue et de ses rues adjacentes. L'ensemble du Conseil Municipal – toutes sensibilités confondues - est associé de près à ce projet très structurant pour l'avenir, qui vous sera présenté sous peu. Nous sommes en train de finaliser le planning des travaux, lequel est étroitement lié aux interventions requises sur les réseaux d'assainissement. Nous dépendons à cet égard des syndicats gestionnaires, et nous veillons à ce que les travaux se déroulent de manière efficiente et coordonnée.
C'est d'ailleurs l'un des aspects de notre mandat sur lequel je suis très attentif : notre engagement au sein des instances de notre Communauté de communes Plaine de l'Ain, ainsi que dans les divers syndicats intervenant sur Ambronay, tels que le Siera pour l'eau potable, Steasa pour les eaux usées, SIEA pour la fibre et l'éclairage public, entre autres. Soyez assurés que nous donnons de la voix et pesons de tout notre poids et de notre influence pour ne manquer aucune occasion d'y représenter les intérêts d'Ambronay et de défendre les besoins de notre commune.
Alors que vient de s'achever la première année d'exercice pour la nouvelle équipe municipale que j'ai l'honneur d'animer, je tiens à réaffirmer que les portes de la Mairie vous sont ouvertes. Nous restons à votre disposition pour toute question, suggestion ou préoccupation. Venez nous rencontrer, nous sommes là pour vous écouter et travailler ensemble au bien-être de tous au sein de notre commune.
Bien sincèrement,

Vincent Mancuso,
Maire d'Ambronay

À la Une

Comprendre le PLU et les démarches d'urbanisme

Permis de construire, de démolir ou simple déclaration de travaux : de nombreux projets demandent des formalités préalables d'urbanisme.
C'est le cas des constructions nouvelles, agrandissements, changements de destination d'un bâtiment comme l'installation d'une activité commerciale dans une habitation, divisions. Mais aussi par exemple des installations de piscines > 10 m2, de la pose de panneaux solaires, des réfections de toiture et ravalements de façade, ou encore de la création d'ouvertures. Même certains travaux qui peuvent sembler plus mineurs comme l'installation de portails, clôtures, abris de jardin, changement des menuiseries extérieures, impliquent un dépôt de dossier et de se conformer aux prescriptions du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

Le PLU est le document de référence qui détermine les règles applicables à l'utilisation du sol afin de favoriser un développement harmonieux de la commune et de proposer une planification urbaine à moyen terme (10-15 ans). C'est pourquoi Ambronay est divisée en plusieurs zones, chacune ayant ses propres règles d'urbanisme : zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières. Grâce au cadastre, chacun peut savoir dans quelle zone se situe son habitation, et donc les règles qui s'y appliquent.
Evidemment, le PLU doit être compatible avec les règlements supra-communaux (Communauté de communes, Département, Région, État). À Ambronay, c'est notamment le cas de toute la zone autour de l'Abbaye et demain du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR). Mais aussi par exemple de la Zone d'Activités des Piques, régie par la communauté de communes. Ou des zones soumises aux Risques d'Inondation (PPRI).

Le PLU, à quoi ça sert ?

Si le PLU peut parfois sembler contraignant, son application garantit pourtant l'homogénéité du développement de la commune et la préservation de son identité.
Il contrôle divers aspects tels que :

- la forme et la couleur des tuiles, des façades, des fenêtres, volets pour favoriser une cohérence et une harmonie visuelle ;
- les limites de hauteur ou d'emprise au sol des constructions pour éviter une trop forte densité et ne pas gêner le voisinage ;
- la présence des évacuations (eaux usées, pluviales, eaux de piscines), de l'existence de voies d'accès, de l'intégration de places de stationnement, pour s'assurer du bon fonctionnement futur.

Comment est traité un dossier ?

Lorsqu'un dossier est déposé en Mairie, il est examiné attentivement par le Secrétariat et les adjoints en charge de l'urbanisme et instruit par la Communauté de Communes afin de s'assurer de sa complétude et d'anticiper d'éventuels risques de blocage.
Il est ensuite présenté et examiné en Commission d'urbanisme, qui rassemble élus majoritaires et minoritaires et se réunit une fois par mois. Chaque projet est ainsi discuté avant l'émission d'un avis pris en accord avec l'ensemble des membres présents.
Aucuns travaux ne peut débuter avant obtention d'un avis est favorable. À leur achèvement, une Déclaration attestant de leur conformité (DAACT) par rapport à l'autorisation d'urbanisme délivrée doit être déposée en Mairie. En cas de non-conformité, cela peut être bloquant en cas de revente du bien.

En pratique

- Le PLU est téléchargeable sur le site de la Mairie : ambronay.fr
- Les nuanciers de couleurs (peintures, façades) sont consultables en Mairie
- Les demandes d'urbanisme peuvent être effectuées en ligne via un « Portail Usager Urbanisme » accessible 24/24h
- N'hésitez pas à contacter au préalable le service Urbanisme de la Mairie qui pourra vous renseigner et vous guider sur le règlement d'urbanisme en vigueur à Ambronay selon votre zone d'habitation.

Zoom sur

TRAVAUX

Le chemin piétonnier de Merland et le skatepark-pumptrack sont quasi achevés

La météo clémente de ce premier trimestre a été favorable à l'avancement des deux gros projets planifiés en ce début d'année.
> Le chemin piétonnier (entre la rue des Ruettes et la Croix Bravet, vers le Mollard) a déjà trouvé son public. Rappelons que pour la sécurité de tous, il est - comme son nom l'indique - réservé aux usages piétons, comme le serait un trottoir. Il n'est donc pas autorisé aux deux-roues motorisées (trottinettes électriques par ex.) ni aux vélos (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).
> Les travaux du skatepark et du pumptrack (implantés derrière le terrain de football) ont bien avancé mais ne sont pas encore totalement achevés. Pendant les travaux, l'accès aux équipements est strictement interdit, pour des raisons évidentes de sécurité. La date d'ouverture au public sera communiquée prochainement. ●

© Grégory Dubus

PATRIMOINE

Plusieurs fours restaurés

Les travaux de restauration du four du Coutelieu (voute et sole) ont été réceptionnés ; le four - qui sert notamment aux opérations "Galettes" de l'association Mémoire d'Autrefois, est de nouveau utilisable. Merci au fonds de dotation "Territoire d'Ambronay" pour le soutien financier apporté à cette remise en état. Les soles des fours de Merland et du Bellaton ont également été réparées. C'est l'occasion de rappeler que l'utilisation des fours - qui font partie du patrimoine et contribuent à l'animation des hameaux - doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Mairie. Une attention particulière doit être apportée au préchauffage et à la montée progressive en température (6 jours avant l'utilisation) pour éviter toute dégradation.●

En bref

FÊTE DE LA MUSIQUE |Nous préparons des festivités pour la Fête de la Musique le 21 juin ! Musiciens amateurs ou semi-professionnels, bonnes volontés souhaitant participer à l'organisation, faites-vous connaitre en Mairie !

PETITE CITÉ DE CARACTÈRE| La commission qui statuera sur le renouvellement de notre label visitera Ambronay début juin ; tous les habitants sont invités à participer à l'effort d'embellissement et d'entretien notamment dans le coeur du village.

MARCHÉ MENSUEL| Nous pouvons accueillir de nouveaux exposants Place Conventuelle et cherchons notamment un Primeur ! N'hésitez pas à partager le message

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE "TOUQUAN"| Le bilan du dispositif après quelques mois d'exploitation est très satisfaisant ! Le service de transport entre Ambronay et Ambérieu a trouvé sa place avec des utilisateurs réguliers. Des brochures d'information sont disponibles en Mairie.

NOUVEAU : RECYCLERIE ITINÉRANTE À AMBRONAY | Un vendredi sur deux de 14h à 17h, la Recyclerie "La rénoverie" d'Ambérieu investit la salle polyvalente avec sa boutique itinérante la "Rênomobil" ! Vaisselle, décoration, jeux, livres, articles de puériculture, petit électroménager… De jolies trouvailles et de bonnes affaires de seconde main en perspective ! Prochain rendez-vous le 19 avril.

À SAVOIR : POUBELLES | Elles doivent être sorties au plus tôt la veille du ramassage, mais pas avant ! Les laisser plus longtemps dans la rue engendre des désagréments.

MOUSTIQUE TIGRE | C'est dès le mois d'avril qu'il faut adopter les bonnes pratiques pour supprimer les lieux de ponte (coupelles ou tout autre réceptacle où l'eau peut s'accumuler). Agissons tous ensemble ! > https://agirmoustique.fr

Hommage

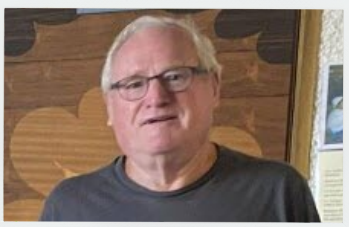

Jean-Claude Le Tual

© Emma Le Tual

Figure bien connue des Ambrons, Jean-Claude Le Tual nous a quittés brutalement en janvier à l'âge de 79 ans. Il était très actif dans la vie de la commune, comme bénévole au Festival mais surtout au sein de l'Association Mémoire d'Autrefois, devenue sous sa présidence Musée d'Ambronay. Dévoué, passionné, Jean-Claude ne manquait pas une occasion de partager sa passion, notamment auprès des plus jeunes de la commune.

Portraits

Coup de projecteur sur des visages d'Ambronay

Mino

© Albans Demblocque

Depuis 2008, Mino est à la tête d'un lieu de rencontre incontournable pour les habitants de la commune. Bar, restauration rapide (bruschetta, croque-monsieur…), il vous accueille dans son lieu atypique et sur une belle terrasse dans la grande rue en fonction de la saison. Il joue un rôle central dans la vie communale, offrant un espace où les gens peuvent se retrouver et partager de très bons moments ensemble.

Horaires d'ouverture :
De 6h45 à 12h30 et de 16h à 1h00 sauf le lundi et le dimanche après-midi

Clémentine Chalendard

Elle s'est installée dans la Maison de Santé et reçoit tout type de patients du lundi au samedi, avec une spécialisation sur le surpoids-obésité, la prise en charge des enfants et les pathologies digestives.
RDV : via Doctolib ou tél : 06 43 09 39 28

Instants choisis

© Jacques Giunta

© Albans Demblocque

1. 29 décembre - Vœux du Maire, en présence du Conseil Municipal des Jeunes et de très nombreux Ambrons !
2. 28 janvier - Bourse aux livres de la bibliothèque
3. 10 février - Soirée irlandaise organisée par l'Ecole de Musique avec Noir Houblon
4. 2 mars - Salle comble pour la pièce de Théâtre organisée par la Pétanque
5. 16 mars - Le Carnaval des enfants a défilé sous un beau soleil et dans la bonne humeur au rythme de la batucada
6. 19 mars - Journée nationale du Souvenir - Guerre d'Algérie

Expressions | Espace réservé aux élus de la liste "Ambronay avec vous"

Chères Ambrones, Chers Ambrons, après un an de mandat de la nouvelle municipalité, notre point de vue est partagé :
Entre la satisfaction de voir sortir de terre certains de nos projets initiés en 2020 :

- Le skate-park et pump-track
- Le chemin piéton de la montée de Merland
- L'avancement du dossier de rénovation du centre bourg et la rénovation de la salle polyvalente
- D'autres sujets plutôt bien menés, tel que la défense incendie sur la commune

Et l'incompréhension des méthodes de travail, de gestion et de l'ambition de l'équipe en place pour Ambronay.

Quoi de neuf pour Ambronay ? avec cet "État-Major" attentiste sous la tutelle de ses 3 maires ?

- Abandon de l'agrandissement du centre de loisirs : quelles réponses ont été apportées pour palier au **déficit de places d'accueil** des enfants ?
- Pourquoi un tel **manque de rigueur** dans l'application des règles en commission d'urbanisme ?
- Quel avenir pour les commissions, réétiquetées **"comités"** ouverts à des membres extérieurs pourtant pleins de bonne volonté ? Ces comités sont **peu ou pas réunis** (Propriété communales, Développement Durable, Scolarité vie associative) et ceux tenus se limitent souvent à un état des lieux **sans débat et vide de projet.**
- Quel projet pour la maison préemptée dans la grande rue ? Prévue démolie sans consultation des services des bâtiments de France qui s'opposent formellement, et à juste raison, à la destruction d'**une des maisons les plus anciennes d'Ambronay.** Notre équipe avait pourtant alerté sur le tènement de ce projet, sur une **prise de décision sans aucune estimation ni analyse des coûts,** et encore moins d'un projet cohérent avec celui de l'aménagement du centre bourg. **Achat net au budget 2023 : 105 000€ HT.**

Face aux enjeux et à ces questions en suspens, nous restons optimistes, ouverts, vigilants, conservant notre sens critique et notre volonté de travailler avec l'ensemble des élus pour l'interêt général et les habitants de notre commune.

Ambronay avec vous

Nous sommes à votre écoute :
ambronayavecvous@gmail.com

Véronique LETENEUR | Marc BELLATON | Anne-Sophie AUGOYAT | Laure DUPRAS | Franck MOUNIER

Bon à savoir

C'est la loi ! Il est obligatoire de ramasser les déjections canines de son animal dans l'espace public (rues, trottoirs, espaces verts...) C'est une question d'hygiène et de respect vis-à-vis des usagers, habitants et touristes. Si vous avez un chien, lorsque vous vous promenez avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche ou utilisez les sacs des distributeurs prévus à cet effet. Comptons sur le civisme des propriétaires de chiens pour prendre leurs responsabilités. Sans changements de comportements, le non-respect de ces règles élémentaires de savoir-vivre pourrait à terme être verbalisé. ●

Agenda

Vos rendez-vous des 3 prochains mois

Sam. 6 avril (9h-12h)
Permanence des Élus et Assistance administrative en Mairie

Sam. 6 et Dim.7 avril
20e Salon des Arts (Salle polyvalente)

Dim. 7 avril
> Paëlla du Tennis (à emporter)
> Répétition d'orchestre de flûtes ouverte au public (de 9h à 18h30 à la Maison des Associations)

Sam 13 avril
Concert de l'École de musique à Saint-Jean-Le-Vieux

Dim. 14 avril
Thé dansant Entente et Amitié (salle polyvalente)

Dim. 21 avril
Marché mensuel des producteurs et artisans (place conventuelle)

Sam. 27 avril
Galettes Mémoires d'Autrefois

Sam 27 et Dim. 28 avril
Animation "De Fermes en Fermes"

Dim. 28 avril - 17h
Concert de printemps de l'OHSJA (Salle polyvalente)

Sam. 4 mai (9h-12h)
Permanence des Élus et Assistance administrative en Mairie

Dim. 19 mai
Marché mensuel (place conventuelle)

Événement CCR
du 4 mai au 26 août 2024
Raymond Depardon
Exposition de photographies
"Le bonheur est dans l'image"

Lundi 20 mai
Concours de pétanque du foot

25-26 mai
Vente de rougail saucisses du Sou des écoles (date à confirmer)

Sam. 1er juin (9h-12h)
Permanence des Élus et Assistance administrative en Mairie

Sam. 8 et dim 9 juin
Tournoi inter-familles du football

Sam. 8 juin
Soirée musicale festive à l'Abbaye (CCR/OHSJA)

Dim. 9 juin
Élections européennes

Sam. 15 et Dim. 16 juin
Festival des familles à la ferme de Bozzi

Dim. 16 juin
Marché mensuel (place conventuelle)

Ven. 21 juin
Fête de la Musique

Sam. 22 juin
Fête d'Été du Sou des Écoles (salle polyvalente)

Du 22 juin au 07 juillet
Tournoi de tennus adultes

Ven 28 juin
Apéro concert de l'OHJSA (sous réserve)

Rappel des horaires d'ouverture au public du Secrétariat de la Mairie :
chaque matin du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45
+ le vendredi après-midi de 13h45 à 17h

Ambronay **Ambro'infos N°3- Avril 2024**
Directeur de la publication : Vincent Mancuso – Rédactrice en chef et coordination : Émilie Chanussot - Ont participé à ce numéro : Albans Demblocque, Christelle Lannez, Maryline Port-Levet, Jean-Pierre Ratajczak, Marina Sacco avec le soutien de l'ensemble du Conseil Municipal – Crédits photos : DR – Dépôt légal : à parution – imprimé par nos soins à 1 300 exemplaires.

Contactez-nous !
mairie@ambronay.fr

illiwap